



Litige remboursement prêt Cetelem

Par **rose74**, le **16/10/2014** à **13:03**

Bonjour,rnrnPour cause de chômage je ne peux plus rembourser mon prêt de 20000 euros à Cetelem. Je leur ai proposé de régler 100 euros par mois au lieu des 300 car je ne peux pas faire plus pour le moment. Bien sûr ceux ci passent leur tps à me harceler au téléphone mais je ne leur répond pas j'ai déjà envoyé 2 lettres recommandées leur demandant un échelonnement c'est resté sans réponses car ils refusent que je règle 100 euros par mois.
rnrnMa question est la suivante si je leur envoie un chèque de 100 euros et qu'ils l'encaissent est ce que cela vaut acceptation de leur part de mon échelonnement.rnrnPS : je n'ai souscrit aucune assurance perte d'emploi avec ce contrat.rnrnJ'attend vos réponses avec impatience.
Merci

Par **moisse**, le **16/10/2014** à **14:45**

Bonjour,rn[citation]si je leur envoie un chèque de 100 euros et qu'ils l'encaissent est ce que cela vaut acceptation de leur part de mon échelonnement. [/citation]rnrnNon.rnrnUn chèque est fait pour être encaissé.rnrnLe silence ne vaut pas accord. Au contraire il vaut refus.rnrnSi je vous écrit que vous me devez 10000000000 euro, votre silence sous 8 jours ne vaudra pas accord de votre part sur cette dette.